



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 34 qui stipule que seul l'organe délibérant d'une collectivité est habilité à créer un emploi,

Vu les crédits budgétaires votés chaque année au chapitre 012 du budget principal,

Compte tenu de l'obligation de communiquer avant recrutement ou nomination les créations et vacances de postes au centre de gestion,

Compte tenu des avancements de grade avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 5 décembre 2007,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 10 décembre 2007

**Le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité,**

D'inscrire au tableau des effectifs du personnel communal les postes suivants :

- *Cinq postes au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe catégorie C*
- *Un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe catégorie C*
- *Un poste au grade de Technicien Supérieur Territorial Principal catégorie B*

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.